

REGLEMENT DU TRAIL DI SAMPIERU

ARTICLE 1 :

L ' Association « LA SUARELLAISE » organise, le Dimanche 13 Février 2022, la 13ème édition de la course « TRAIL DI SAMPIERU » qui aura lieu à ECCICA-SUARELLA. Cette épreuve se court sur un parcours de 12,5 kilomètres en boucle (Départ de la mairie d'ECCICA-SUARELLA / Arrivée au même endroit)

ARTICLE 2 :

Les droits d'inscription sont fixés à 25 Euros pour les adultes. Tous les athlètes porteront un dossard sur le devant de leur maillot.

ARTICLE 3 :

Le départ des courses sera donné de la mairie d'ECCICA-SUARELLA à 10 heures.

ARTICLE 4 :

Les licenciés ou non peuvent participer à ces épreuves en respectant les catégories d'âge. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an et devront respecter les restrictions sanitaires en vigueur à la date du trail.

ARTICLE 5 :

Un classement sera effectué dans toutes les catégories d'âge en vigueur à la F.F.A. Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre des bons d'achat d'équipement sportif.

Les trois premiers au classement général ainsi que la première féminine se verront remettre une coupe et des bons d'achat d'équipement sportif.
Tous les participants recevront un polaire.

ARTICLE 6 :

Les ravitaillements sont prévus selon la réglementation en vigueur à la F.F.A tous les 3 kilomètres, soit 4 ravitaillements durant la course.

ARTICLE 7 :

En cas d'abandon volontaire ou sur décision du médecin de la course, l'athlète remettra son dossard au poste de contrôle le plus proche.

ARTICLE 8 :

Les coureurs doivent impérativement courir côté droit de la route ; ils ne devront répondre qu'aux injonctions des services de sécurité (gendarmerie) et des organisateurs de l'épreuve revêtus de tenues distinctives. Ils prendront le départ avec une bouteille d'eau et une barre énergétique.